

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

N° 2026/267

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE/SARTHE

Mis en ligne le 16/07/2026

OBJET : Route barrée Rue du 11 Novembre

Le Maire de la Commune de La Suze/ Sarthe ;

Vu les articles L 2213-1 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82 – 213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Des Départements et des Régions ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 44 et R 225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la Signalisation routière ;

Considérant la demande présentée par **la Responsable des Espaces verts de la Commune de La Suze/Sarthe**,

Afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel pendant les travaux de pose de joints sur les bouches d'égout.

ARRETE

Article 1^{er} – Les agents des Services Techniques communaux sont autorisés à effectuer la pose d'enrobé autour des bouches d'égout, rue du 11 Novembre le **Jeudi 16 juillet 2026 de 7 h à 12 h**.

Article 2 – Pendant la durée de l'intervention, la rue sera fermée à la circulation de 7 h à 12 h.

Article 3 – Une déviation sera mise en place dans les deux sens.

Article 4 – La sécurisation et les panneaux de signalisation seront mis en place les agents des Services Techniques de la Commune de La Suze/Sarthe.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier et publié dans la Commune de La Suze.

Article 6 – Les Gardiens de Police Municipale, la Gendarmerie, le Chef de Corps et tous les agents de la force Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze, le 15 juillet 2026

**Le Maire,
Philippe SAUDUBRAY**

